



Le Président,
23.04.08

**Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière
Réunion du 19 octobre 2023
Adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)**

I. Introduction

Des défis immenses

Ce nouveau schéma est le résultat du travail de l'ensemble des acteurs concernés sur tout le territoire régional. Il affirme et projette à travers des outils renouvelés **une ambition** majeure et partagée pour le développement accéléré de **l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Centre-Val de Loire**.

Ce nouveau schéma participe d'un nouveau paradigme. A l'heure des transitions écologiques et énergétiques, de l'aggravation de la précarité étudiante et de la recomposition du marché du travail, les décisions qu'il porte sont fortes. Des questions de société devenues incontournables appellent une réponse au sein de toutes nos politiques concernant les étudiants ainsi qu'en matière de recherche, mais aussi de lutte contre les discriminations, d'égalité entre femmes et hommes, d'inclusivité et de participation citoyenne. Des engagements concrets sont urgents et indispensables pour aller vers un nouveau modèle de développement.

Le Conseil régional a pris une place déterminante dans la création d'une Faculté de médecine à Orléans. Avec la même énergie, il a accru l'écoute des étudiant.es avec les Etats Généraux de la Jeunesse, il a engagé la gratuité des transports qui va profiter à de très nombreux étudiant.es, il a renforcé l'accompagnement de très nombreux projets qui donnent du sens au travail quotidien des chercheur.euses¹ de la région.

Avec ce schéma, nous irons plus loin. Alors que la précarité menace de plus en plus d'étudiant.es, que nos chercheur.euses sont engagés dans des modèles de financement toujours trop compétitifs au niveau international et européen, et que de grands projets restent à finaliser dans notre territoire, la collectivité régionale entend mettre le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au service de la **qualité**

¹ Dans l'ensemble du document, le terme « chercheurs et chercheuses » inclut également les enseignant.es-chercheur.euses au titre de leur activité de recherche.

de vie, de l'excellence et de l'attractivité renforcée de notre région et de chacun des territoires qui la composent.

Les défis sont immenses au sein d'un jeu d'acteurs complexe :

- Alors que les compétences sont enchevêtrées et les évolutions rendues toujours complexes, la Région a fait le choix de faire coïncider l'élaboration du SRESRI avec celle des Contrats d'établissement pluriannuels établis entre les établissements et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la période 2024-2027. Ainsi ces Contrats et le SRESRI s'articulent autour d'ambitions communes comme dans leur gouvernance, leur pilotage, mais aussi au sein de nombre de leurs actions.
- Alors que depuis une quinzaine d'années l'Etat redessine le paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche en promouvant l'émergence et la consolidation d'une quinzaine de pôles universitaires de rang mondial, le schéma régional interroge cette tendance de fond et privilégie des équilibres territoriaux – régionaux et locaux – tant en matière de contenu que de spatialisation des activités d'enseignement supérieur et de recherche. Le défi est majeur. Y répondre de manière ambitieuse et concrète est un objectif crucial pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Centre-Val de Loire.

La Région s'engage à 100% pour que l'écosystème Enseignement Supérieur-Recherche relève les nouveaux défis écologiques, économiques et sociétaux. Elle participe déjà aux groupes de travail européens qui agissent en ce sens, et souhaite que l'Etat lance un dialogue national sur ce sujet.

Cinq ambitions pour le territoire

#1 Faire de la région Centre-Val de Loire un territoire pleinement accueillant pour les étudiant.es

Le Centre-Val de Loire offre un cadre et une qualité de vie exceptionnels, et tout doit être fait pour que les étudiant.es en bénéficient pleinement. Sur chaque site, la précarité étudiante reste à combattre et nous oblige collectivement : inflation, difficultés à trouver un « job étudiant » compatible avec les études et à trouver un logement accessible pour un budget étudiant, complexité et coûts des déplacements urbains ou interurbains, discriminations, etc.

Première priorité : En Centre-Val de Loire, l'accueil gagnant pour réussir.

#2 Développer les aptitudes et les compétences pour préparer nos jeunes au monde de demain

Dans ce domaine trois objectifs s'imposent : lutter contre l'échec dans le supérieur, implanter de nouvelles formations dans les territoires et mettre en lien nos formations avec le développement des activités d'avenir, en prenant en compte les aspirations et les parcours individuels.

Nous savons que les établissements publics, INSA et universités, sont financièrement sous-dotés, alors que des dizaines de milliers de diplômés de Masters et d'ingénieurs manquent à ce pays. Les réponses à ces tensions ne se feront pas par la concentration des moyens dans les grandes métropoles.

Deuxième priorité : En Centre-Val de Loire, le meilleur pour toutes et tous ; dans chaque bassin de vie des formations de niveau supérieur ; des formations universitaires attractives au plan régional et national.

#3 Positionner nos laboratoires au plus haut niveau national et international

Dans le domaine de la recherche, le soutien apporté chaque année par la Région aux établissements du Centre-Val de Loire est du même ordre de grandeur que celui apporté par l'Etat au titre de ses appels à projets compétitifs. Il doit s'affirmer plus encore.

Mieux coordonnés et plus forts, les laboratoires et leurs chercheur.euses doivent être accompagnés pour s'ouvrir encore davantage vers l'extérieur, pour combiner les compétences de nos établissements et de nos entreprises à celles, complémentaires, de partenaires en France et à l'international. Cette ouverture passe par des actions nouvelles pour attirer les meilleurs chercheur.euses.

L'ambition régionale répond à deux principes : excellence et interactions. C'est pourquoi le renforcement des moyens mobilisés pour décrocher des succès à l'échelle nationale et internationale s'impose. Nous voulons que l'enseignement supérieur, la recherche l'innovation contribuent, à travers ces succès, à répondre aux grands enjeux de société, tels que le changement climatique, l'énergie, la préservation de la biodiversité, la transition numérique, le nouvel essor industriel, la santé, les inégalités et l'attractivité des territoires.

Troisième priorité : En Centre-Val de Loire, des laboratoires et des chercheur.euses soutenus pour se positionner au plus haut niveau d'ambition.

#4 S'appuyer sur la recherche pour stimuler l'innovation

Ces dernières années ont permis le développement de nouvelles filières (entomologie, matériaux biosourcés, ...). Demain, de nouveaux réseaux, partenariats et collaborations entre les laboratoires publics, les entreprises et les acteurs publics doivent se concrétiser. De plus, l'innovation sociétale doit s'amplifier et prendre toute sa place au sein de l'écosystème d'innovation.

Fluidifier les relations entre le milieu académique (sciences exactes comme sciences humaines et sociales) et la sphère socio-économique nécessite à la fois des moyens humains (au sein de structures comme le récent Pôle Universitaire d'Innovation, les pôles de compétitivité, les réseaux de recherche, etc.) mais aussi la fabrication d'une culture commune, particulièrement avec les PME et ETI.

Ce lien prendra tout son sens dans les domaines de spécialisation où notre région peut prétendre aux premières places. Ces domaines sont également porteurs de réponses innovantes aux défis associés aux transitions écologiques et climatiques, en privilégiant des solutions fondées sur la nature dans des thématiques comme la préservation et la

gestion des ressources naturelles, les biotechnologies pour une cosmétique écoresponsable, et l'optimisation et la gestion du stockage de l'énergie.

Quatrième priorité : En Centre-Val de Loire, d'ici 2030, toutes les PME et ETI qui placent l'innovation au cœur de leur stratégie engagées dans un projet de recherche au service des transitions.

#5 Réconcilier la science et la société

Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche est une nécessité pour répondre aux défis multiples et sans précédent auxquels notre société fait face. Mais nous sommes tous acteurs des changements à mettre en œuvre, et les démarches de recherche et d'innovation « ouvertes », impliquant laboratoires et acteurs de la société civile autour d'objectifs partagés et concrets, doivent être généralisées.

Le nouveau SRESRI donnera toute sa place aux sciences humaines et sociales pour apporter des réponses aux enjeux sociétaux et notamment pour valoriser le rôle des organisations de la société civile dans la transformation et l'innovation sociale.

Cinquième priorité : En Centre-Val de Loire, les acteurs publics et privés mobilisés sur les enjeux sociétaux pour explorer et dégager des solutions.

Six marqueurs de ce nouveau schéma

La déclinaison opérationnelle du schéma fait ressortir 25 actions correspondant aux 5 ambitions, dans une approche innovante :

- **La création de l'appel AVEC (Appel Vie Etudiante et de Campus)**, destiné à financer les idées des territoires sur toutes les composantes de la vie quotidienne des étudiant.es. Ce dispositif constituera un outil majeur de financement de l'innovation sociale en faveur des étudiant.es dans les années à venir,
- **La mise en place et l'animation de schéma locaux de l'ESRI**, afin de mieux programmer l'action publique en la matière, de coordonner les moyens et de faire émerger de nouveaux axes de travail, notamment avec les agglomérations et métropoles,
- **Le lancement d'un plan d'attractivité à destination des chercheur.euses pour conserver et attirer l'excellence** sur notre territoire. Comme dans de nombreux autres domaines (économie, santé, ...), notre action ambitionne la reconnaissance d'une véritable « tradition d'accueil » multi-facettes,
- **Une nouvelle politique de soutien aux projets de recherche**, en concentrant nos crédits financiers destinés à la recherche fondamentale sur les équipements et sur des mesures d'accueil et d'accompagnement, et en incitant davantage nos chercheur.euses à ouvrir leurs projets aux financements nationaux et internationaux, et à aller ainsi plus loin dans la réalisation de leur potentiel,
- **L'articulation de nos domaines de spécialisation avec les enjeux des transitions écologique et énergétique**,

- **La création d'un nouvel appel à projets de recherche d'approche participative** (notamment sous la forme de recherche-action) permettra de répondre aux grands défis de société, tout particulièrement s'agissant des transitions écologique et énergétique.

Ce schéma sera aussi celui de la traduction opérationnelle des engagements pris dans le Pacte régional pour la jeunesse adopté en novembre 2022 en matière d'accès aux droits, de transport, de logement, de santé et d'insertion professionnelle.

La concertation au cœur de l'élaboration du nouveau SRESRI

A travers son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et sa Stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI), la Région Centre-Val de Loire affirme que la réponse aux défis croisés du développement économique et social et des transitions écologique et climatique passe par un aménagement équilibré du territoire, et notamment par l'expression d'une forme d'excellence de chacun de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche, véritables viviers d'innovation. Cette dynamique doit irriguer l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur des domaines déjà reconnus des établissements tout en suscitant l'émergence de nouvelles opportunités.

Construire et déployer un SRESRI suppose de mettre en complémentarité les stratégies de différents acteurs (Etat, Région et autres collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans toute leur diversité, étudiant.es, acteurs du monde socio-économique), pour en assurer la cohérence à l'échelle du territoire régional.

Par conséquent, et considérant le rôle et la responsabilité majeure de l'Etat et l'autonomie des établissements, la Région Centre-Val de Loire va œuvrer à l'identification d'objectifs et de priorités partagés à l'échelle régionale et à leur portage dans une dimension collective. Cela impose l'existence d'un véritable espace de dialogue et de concertation entre les partenaires au sein duquel sera construite une vision et une politique en faveur du territoire régional, incluant, entre autres, les éléments de la stratégie de la Région en tant qu'institution.

La concertation pour l'élaboration du SRESRI s'est appuyée sur de multiples échanges, avec principalement :

- **Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, collectivement au sein du Comité d'Organisation Stratégique Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (COS ESRI), notamment pour veiller à l'articulation avec les Contrats d'établissement et avec la Convention de Coordination Territoriale portée par les deux universités et par l'INSA, ainsi qu'individuellement à travers des rendez-vous spécifiques,
- **Les élu.es et services concernés au sein des collectivités** impliquées au titre des principaux sites d'enseignement supérieur,
- **Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles** (CREFOP) qui inclut les partenaires sociaux interprofessionnels,

- Le groupe de travail ad hoc du **Comité Economique Social et Environnemental Régional (CESER)**,
- **Les organisations étudiantes, le CROUS** et les associations œuvrant dans le champ de la jeunesse et de la vie étudiante,
- **Les Vice-Président.es et Conseiller.ères** délégué.es du Conseil Régional,
- **Les pôles de compétitivité, clusters et branches** professionnelles.

L'ensemble des acteurs régionaux a été convié le 28 juin 2023 à des travaux communs autour d'une session plénière et de cinq ateliers, qui ont regroupé au total plus de 200 participants.

Enfin, de nombreuses contributions écrites, en particulier des collectivités, ont été reçues et prises en compte. Si elles ne peuvent pas être retranscrites in extenso dans le présent schéma, elles viendront nourrir sa déclinaison opérationnelle.

Un collectif régional fort de ses acquis

L'accueil d'étudiant.es plus nombreux représente un pari ambitieux dans le contexte de précarité mis en évidence par la crise sanitaire et amplifié depuis par la hausse des prix des produits de première nécessité. En lien avec ses politiques Jeunesse, la Région a pris l'initiative de **mobiliser, sur chaque site universitaire, l'ensemble des acteurs de la vie étudiante** (établissements, CROUS, collectivités, associations étudiantes, ...) pour coordonner leurs actions au sein **d'une « Cellule étudiante »**. Ce travail en réseau a permis de renforcer l'impact des actions mises en place par la Région, notamment via le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et le recrutement de référent.es étudiant.es.

Des opérations ambitieuses ont été réalisées ou sont en cours de réalisation afin d'offrir des locaux adaptés pour déployer une offre de formation supérieure en pleine mutation et pour apporter un cadre d'étude et de vie propice à la réussite des étudiant.es. La Région s'est très fortement impliquée pour engager les dialogues nécessaires et répondre au caractère complexe et évolutif de ces opérations, mobilisant de manière agile ses différents outils de financement : CPER (Contrat de Plan Etat-Région), Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), FEDER (Fonds Européen de Développement régional).

Dans le domaine de la santé, la mise en place du pôle orléanais, avec le nouveau CHU (Centre Hospitalier Universitaire) et la Faculté de médecine, est une étape majeure. Elle complète l'implantation de la Faculté d'odontologie à Tours. La coopération d'ores et déjà établie entre les pôles d'Orléans et de Tours est le gage d'une **meilleure réponse de l'appareil de formation aux besoins pressants de tout le territoire régional, en généralistes comme en spécialistes.**

Grâce à son rôle structurant, **la démarche Ambition Recherche Développement portée depuis 10 ans par la Région a rendu la recherche régionale plus visible,** jusqu'au niveau européen avec le portage des plateformes européennes de spécialisation intelligente : Go4Cosmetics (avec le pôle Cosmetic Valley et DEV'UP) et WaterSmartTerritories (avec le pôle DREAM et DEV'UP). Elle a également conduit à la création de start-up innovantes, comme LoValTech dans le domaine des vaccins.

Pour **mieux valoriser les résultats de la recherche**, les établissements se sont regroupés au sein du consortium C-VaLo, construisant un modèle original, alternatif aux Sociétés Accélératrices de Transfert de Technologie (SATT) financées par l'Etat sur d'autres territoires. La Région a soutenu cette démarche en déployant des fonds FEDER puis par un soutien au titre de France 2030 régionalisé. Les résultats obtenus ont récemment abouti au renouvellement du soutien par l'Etat via le Fonds National de Valorisation. La mise en place du Pôle Universitaire d'Innovation « Loire Valley Innov' » va permettre de pérenniser ces évolutions grâce à une meilleure coopération entre les services de valorisation des différents établissements.

Les succès obtenus à travers les deux projets partenariaux portés par les universités d'Orléans et de Tours au titre de l'appel à projet « **ExcellenceS sous toutes ses formes** » démontrent la mobilisation de toute la communauté scientifique autour de projets ambitieux de transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche du Centre-Val de Loire.

Le **dépôt de projets européens (programmes Horizon)** par les laboratoires et entreprises de la région a connu une dynamique intéressante, avec, sur une dizaine d'années, une augmentation de 30% des subventions obtenues. Les acteurs régionaux se positionnent de plus en plus souvent comme coordinateurs de ces projets. Ces résultats restent à consolider, et le positionnement des deux universités au sein d'Universités européennes devrait y contribuer.

Toutes ces avancées traduisent aussi le **climat de confiance qui s'est construit depuis plusieurs années entre les établissements, avec l'appui de la Région et de l'Etat**, en dépit de l'absence d'une structure juridique fédérative. Grâce à ses réunions mensuelles fructueuses, le Comité d'Orientation Stratégique ESRI, instance de concertation officielle qui regroupe l'ensemble de ces acteurs, a su construire des consensus et des partenariats nouveaux.

Le très fort engagement de la Région depuis de nombreuses années auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche a contribué à ces nombreuses avancées (cf. Annexe 1).

Un panorama général de l'enseignement supérieur et de la recherche du Centre-Val de Loire est présenté en Annexe 2.

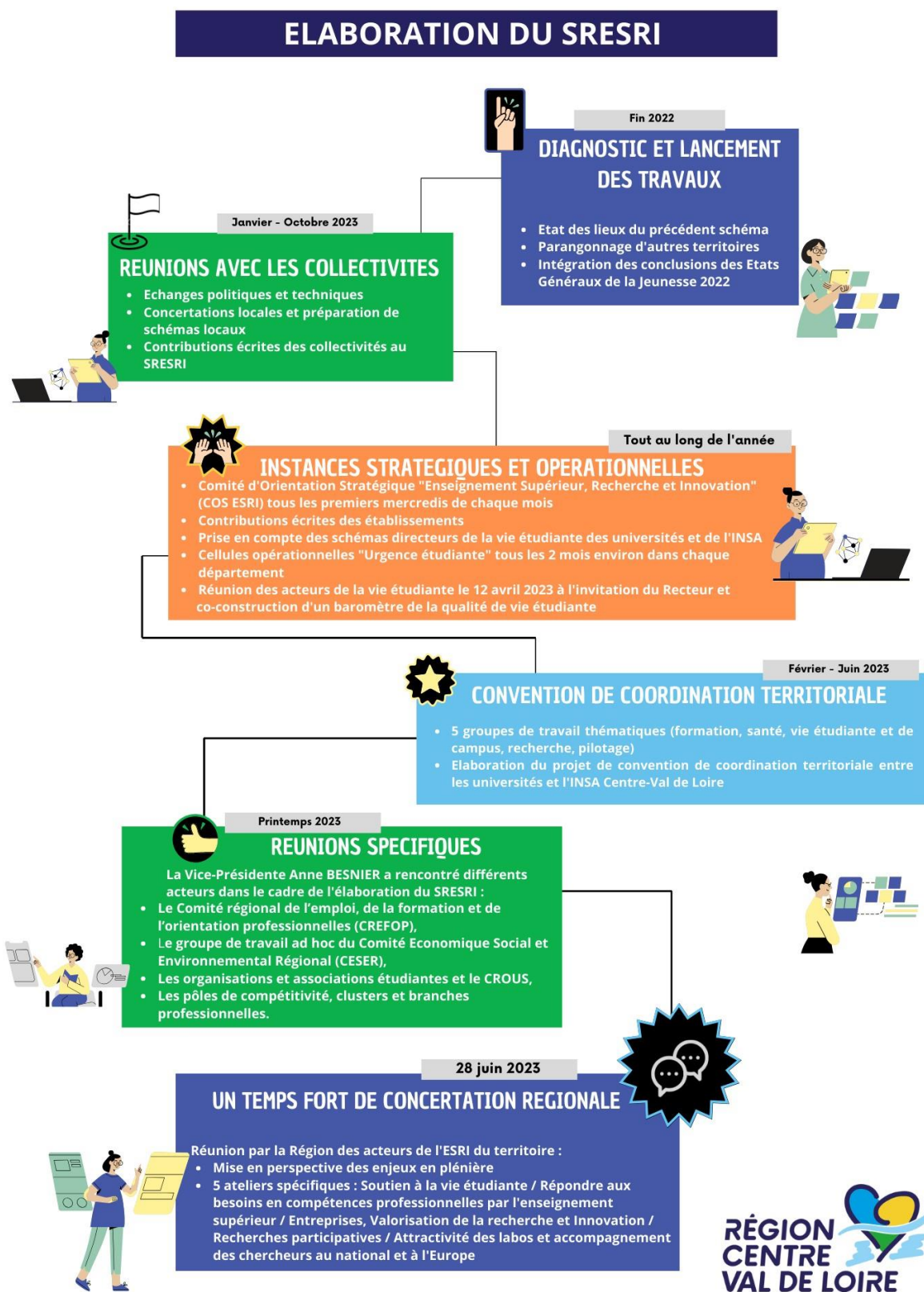


Figure 1 – Les grandes étapes de la concertation

II. Les ambitions et les actions

A travers le SRESRI, l'ambition générale de la Région est de faire fructifier les atouts du Centre-Val de Loire grâce à une démarche globale d'attractivité consistant à renforcer la visibilité du territoire et de ses acteurs, à y attirer et à y maintenir davantage d'étudiant.es, de formations, de chercheur.euses et d'entreprises innovantes, et à donner accès aux ressources de la science, de la technologie et de l'innovation à l'ensemble des citoyens et des territoires.

Ambition 1 : Faire de la région Centre-Val de Loire un territoire pleinement accueillant pour les étudiant.es

Action 1 : Unir les territoires autour de la qualité de vie étudiante

Les campus universitaires et d'enseignement supérieur constituent pour leurs territoires d'implantation des facteurs essentiels d'attractivité et de développement. Les collectivités s'y impliquent fortement pour soutenir les établissements et apporter aux étudiant.es de bonnes conditions de vie et d'étude. Il importe que leurs interventions se positionnent en complémentarité avec celles de la Région, de l'Etat et de ses opérateurs.

A cette fin, le code de l'Education prévoit (article L214-2) que les orientations des schémas « locaux » construits par ces collectivités prennent en compte les orientations du SRESRI. **Sur chacun des sites universitaires, la Région est à l'initiative pour construire les dialogues et rassembler l'ensemble des opérateurs et financeurs autour d'un projet partagé de « Schéma local Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation ».** Selon les sites, ce schéma local pourra prendre différentes formes contractuelles et couvrir en fonction des besoins les domaines de la vie étudiante, de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Action 2 : Un nouvel outil pour de meilleures conditions de vie sur les sites universitaires

A l'occasion de la crise sanitaire, la Région avait été fortement sollicitée et s'était mobilisée pour répondre de manière réactive : aide alimentaire (bons alimentaires d'urgence, distributions par une antenne étudiante du Secours Populaire et appui au personnel d'une épicerie solidaire ESOPE à Orléans-la Source, lissage des tarifs de restaurant à Issoudun en l'absence d'offre sociale du CROUS), dispositifs d'écoute et de prise en charge psychologique, etc.

L'état des lieux des besoins exprimés par les étudiant.es a été consolidé grâce aux Etats Généraux de la Jeunesse organisés par la Région en 2022, par les enquêtes menées par les syndicats et fédérations d'associations étudiantes, par les retours terrain des référent.es étudiant.es, et par les travaux des Universités et établissements de formation.

Afin d'assurer l'émergence et le financement d'initiatives collectives au bénéfice des étudiant.es, **dès 2024, la Région lancera « AVEC », nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Vie Etudiante et de Campus ».**

En subsidiarité aux aides préexistantes (Contribution de Vie Etudiante et de Campus, dite CVEC, interventions des collectivités, ...), « AVEC » permettra de financer des projets partagés par les acteurs locaux, visant à animer le réseau des acteurs (collectivités, établissements d'enseignement supérieur, associations, ...) et à améliorer la qualité de vie étudiante dans toutes ses dimensions : lutte contre la précarité, ouverture à la culture et au sport, réussite dans les parcours de formation, insertion professionnelle, inclusivité et lutte contre les discriminations, et tout autre enjeu jugé d'importance pour la population étudiante.

« AVEC » pourra notamment répondre à des besoins associés aux Actions 4,5,6 et 7 du présent SRESRI.

Les projets devront impliquer le plus grand nombre possible d'étudiants, y compris ceux ne bénéficiant pas des crédits issus de la CVEC.

Sur chaque site, les dialogues seront construits afin d'apporter un conseil au montage des projets, et de les analyser et prioriser au regard de leur cohérence avec le schéma local et de leur capacité à répondre aux besoins. La Région s'associera aux autres financeurs pour soutenir les opérations les plus prioritaires. Les besoins et projets émergeant de manière convergente à partir de plusieurs sites pourront faire l'objet d'un soutien à dimension régionale.

Ce nouvel outil majeur complètera d'autres interventions régionales déjà en place : en particulier, le soutien aux épiceries solidaires étudiantes via des « CAP Asso » (Contrats d'Appui aux Projets) sera maintenu.

Action 3 : Un réseau mobilisé pour l'accompagnement des étudiant.es

La détérioration des conditions de vie de nombre d'étudiant.es est une réalité qui transparaît notamment à travers la croissance des recours aux services sociaux du CROUS, aux opérations de secours alimentaire et au soutien psychologique. Travailler ensemble sur la précarité étudiante est donc crucial pour favoriser l'égalité des chances, soutenir la santé mentale des étudiant.es, promouvoir leur réussite académique et préparer dans les meilleures conditions leur avenir professionnel. C'est un enjeu important qui oblige collectivement les établissements, l'Etat, la Région, les autres collectivités, le CROUS, les associations de solidarité, les structures de santé, etc.

En partenariat avec le réseau information jeunesse et les acteurs du territoire, la Région s'attachera à poursuivre la réunion régulière des « **Cellules étudiantes** » qui rassemblent, sur chaque site universitaire, techniciens des principales structures opérant dans le champ de la vie étudiante et représentant.es d'étudiant.es, pour apporter des réponses spécifiques et pragmatiques aux problématiques locales. Ces cellules visent, par l'échange d'information et d'idées, à concrétiser des projets et à apporter une aide à la décision publique.

Afin d'assurer une meilleure réponse à la précarité étudiante, un « **baromètre de la qualité de vie étudiante** » sera mis en place, permettant le suivi de signaux d'alerte et de données objectivées, avec des suivis plus approfondis localement en fonction des problématiques spécifiques à chaque site.

Dans la continuité des années précédentes, **des référent.es étudiant.es** placés auprès du réseau information jeunesse (via une convention avec le CRIJ) conduiront des actions d'information des étudiant.es sur les guichets d'aide, mais aussi contribueront à l'animation et à l'enrichissement de la vie étudiante, en veillant à lutter contre l'isolement, en articulation avec les acteurs et les initiatives locales.

Avec le soutien de la Région, le portail « **Clickandhelp** étudiant.es » du réseau information jeunesse contribuera à une meilleure information sur les différentes aides (déclinées par territoire) et à un meilleur accès aux droits. Le portail régional YEPS et des mailings spécifiques vers les responsables de lycées qui accueillent des étudiant.es (en BTS et CPGE) sont autant de relais complémentaires que la Région continuera à assurer.

Action 4 : La gratuité des transports comme socle d'une politique globale d'accès à la mobilité durable

L'accès à des solutions de mobilité est un enjeu majeur pour les étudiant.es ; les freins en matière de facilité de déplacement peuvent réduire les choix d'orientation mais aussi d'insertion professionnelle, ainsi que l'accès à la culture, au sport et à la santé. Les frais de transport constituent une charge financière importante pour les étudiant.es aux ressources financières limitées, les obligeant à réduire leurs dépenses dans d'autres domaines et à effectuer des arbitrages difficiles et parfois peu compatibles avec la réussite de leurs études.

Dans le cadre de son Plan Jeunesse, la Région s'est engagée à atteindre progressivement la gratuité entière sur le réseau régional de trains et cars Rémi pour les 15-25 ans au travers du portail YEPS qui permet d'activer un Pass dédié. Dès la rentrée 2023, l'accès au réseau sera gratuit tous les samedis, dimanches et jours fériés pour les étudiant.es en ayant fait la demande.

Cette gratuité vient compléter l'offre des transports urbains déjà mise en place dans les agglomérations telles que Châteauroux, Blois, Bourges et Issoudun.

L'utilisation des modes doux et actifs est également en plein essor, notamment grâce à l'aide de la Région pour l'achat de vélos ou de trottinettes électriques.

Action 5 : Rendre accessible l'offre de logement et veiller à sa disponibilité et à sa qualité

Le logement constitue le principal poste de dépense du budget étudiant : c'est pourquoi la Région a fait de ce sujet, lors des Etats Généraux de la Jeunesse, un chantier prioritaire. Certains sont dans l'obligation d'opter pour des logements de piètre qualité pour réduire cette dépense, à laquelle s'ajoute une facture énergétique qui pèse parfois lourdement en période hivernale. Des signes de vétusté voire d'insalubrité (cas de punaises de lit, moisissures, ...) sont fréquemment rapportés et appellent à la plus grande vigilance.

La problématique est encore plus prégnante pour certains apprentis ou stagiaires qui sont dans l'obligation de rechercher deux lieux de résidence, à défaut de pouvoir effectuer les trajets au quotidien lorsqu'ils sont chez leur employeur. Beaucoup d'étudiant.es étranger.ères, notamment ceux et celles en mobilité individuelle, se heurtent à de grandes

difficultés lors de leur arrivée pour trouver un logement, avec un niveau de revenus et de garanties parfois insuffisant. Cela occasionne des situations de grande précarité, en septembre et octobre en particulier.

De surcroît, les métropoles et agglomérations doivent anticiper les tensions à venir sur le marché de la location. Il est donc primordial d'organiser une coordination des acteurs locaux autour du sujet du logement étudiant, de manière à mieux anticiper les besoins, travailler sur les différentes pistes de solutions et pouvoir les prioriser.

Il s'agira que les territoires concernés, **Observatoires du Logement étudiant** à l'appui, puissent organiser des concertations suffisamment en amont pour inscrire les opérations indispensables dans les futurs programmes de financement : Contrat de Plan Etat-Région, Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, etc. La mobilisation de cofinancements européens (FEDER) concernant les rénovations énergétiques sera envisagée autant que possible.

A travers le dispositif « Résidence Pro Santé », la Région encourage le déploiement sur l'ensemble de son territoire d'une gamme d'hébergements destinés aux étudiant.es des filières santé et aux professionnels lors de leurs déplacements temporaires (stages, remplacements).

La Région souhaite également développer la visibilité des offres de logements offerts aux apprenants pour de courtes durées, y compris le public alternant et les étudiant.es stagiaires devant trouver un hébergement temporaire. Elle prendra en compte l'expérience de la plateforme en ligne e-logement pour la mise en place d'une nouvelle modalité d'intervention. De plus, elle incitera le CROUS à amplifier son offre « Bed and CROUS ».

Action 6 : Favoriser l'accès à un service de santé et de prévention pour tous les étudiant.es

Réussir le passage des Services de Santé Universitaires aux Services de Santé Etudiants

Garantir l'accès des étudiant.es à la prévention santé et aux soins dans un contexte de désertification médicale est un enjeu auxquels sont confrontés tous les acteurs de l'enseignement supérieur.

Cette préoccupation s'inscrit dans l'enjeu général de la mobilisation pour la santé des habitants que la Région poursuit dans le cadre de son « Pacte Santé ».

La santé est par ailleurs un enjeu essentiel des Schémas directeurs de la vie étudiante respectifs des deux universités et de l'INSA. Ces établissements sont fortement mobilisés par la transformation des services de santé universitaires (SSU) en services de santé étudiants (SSE), ouverts également aux étudiant.es des formations non universitaires et sur l'ensemble du territoire régional. Les moyens accordés par l'Etat pour la mise en place de ces services se révèlent très contraints. Des conventionnements doivent être instaurés avec les autres écoles et formations, tenant compte de l'éloignement de certains sites. La consolidation des SSE passera par leur inscription dans le contexte territorial des Contrats Locaux de Santé (CLS) et des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

En matière de prévention santé, il faut saluer l'engagement sur chaque site des personnels des SSE (médecins-infirmiers, psychologues, ...), du réseau information jeunesse et de ses

référent.es étudiant.es, des étudiant.es relais santé, des associations locales, de la Maison des adolescents et de la CPAM. Les nombreuses permanences et ateliers divers autour des enjeux de l'alimentation, de campus sans tabac, de la santé sexuelle, de la lutte contre les addictions, etc. bénéficient de la coordination au sein des Cellules étudiantes. **La Région accompagnera les établissements d'enseignement supérieur et les autres acteurs concernés pour l'élaboration d'un Plan de Prévention Santé étudiante.**

Le recours à des solutions de téléconsultation médicale

Les étudiant.es et plus particulièrement les néo-entrants dans un territoire où ils vont vivre et étudier, ont un accès très difficile voire impossible à un médecin traitant. Dans ce contexte, le recours à des solutions de téléconsultation via des applications dédiées ou des équipements mis à disposition peut constituer une solution complémentaire, notamment pour des soins non programmés ou des renouvellements d'ordonnances.

La Région est à l'origine d'un projet de Recherche-Action en partenariat avec les Universités de Tours et d'Orléans sur les freins et conditions favorisantes de dispositifs de télémedecine, afin de disposer d'éléments d'aide à la décision concernant de telles expérimentations. Un déploiement plus large de ces solutions sera effectué sur la base des résultats de cette expérimentation sur le site d'Orléans.

Aide psychologique, un enjeu à renforcer la présence locale

La crise sanitaire a révélé le mal-être de nombreux étudiant.es et les sollicitations des différents dispositifs d'accompagnement psychologique ne diminuent pas. Le niveau de sollicitation et les délais d'attente auprès des SSE mais aussi auprès du bureau d'aide psychologique d'Indre-et-Loire (BAPU) ou encore auprès du réseau des Maisons des Adolescents sont significatifs. L'articulation de problématiques sociales et financières est relevée comme un facteur aggravant, mettant en vulnérabilité psychologique nombre de jeunes. Il est essentiel d'accompagner la santé mentale des étudiant.es fragilisés sur le plan psychologique de manière ponctuelle ou chronique, pour contribuer à leur bien-être personnel, mais aussi à leur réussite académique et à la préparation de leur avenir. Il est également nécessaire de prendre encore davantage en charge les problématiques de violences et de discriminations de toute nature, en particulier sexistes et sexuelles, tout comme le cyberharcèlement chez les jeunes. Un « cyberharcèlement-omètre » déployé par le Centre Régional Information Jeunesse sera relayé auprès des universités et écoles. De manière générale, une amplification des moyens dédiés à accompagner la santé mentale des étudiant.es est indispensable et doit se conjuguer à un recours effectif aux aides financières permettant à celles et ceux en difficulté de voir leurs angoisses diminuer.

La Région viendra en complément des moyens déployés par les établissements, l'ARS et le CROUS afin de pouvoir amplifier la prise en charge de la santé mentale des étudiant.es.

Renforcer l'accès au sport

Les données montrent une augmentation des comportements à risque et une vulnérabilité psychologique accrue pour les jeunes pendant leurs études. La pratique d'une activité physique a un effet positif sur la réduction du stress, l'estime de soi et en général la santé des étudiant.es.

Comme prévu dans les engagements des Etats Généraux de la Jeunesse, la Région a créé une nouvelle cagnotte sur la plateforme YEPS qui permet aux étudiant.es de financer une

partie de leur licence sportive « Union Nationale du Sport Scolaire ». Elle poursuivra la promotion du sport santé pour les étudiant.es, au sein de la Conférence Régionale du Sport, en initiant un nouveau Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Financement sur l'accès au sport des étudiant.es.

Action 7 : Coordonner les Forums étudiant.es entreprises

Les étudiant.es rencontrent de grandes difficultés dans leur recherche de stages et de « jobs étudiant.es », et pour trouver des interlocuteurs leur permettant de discuter de leur futur premier emploi. Les situations et les initiatives sont très diverses en fonction des établissements, des formations et des territoires concernés. « AVEC » pourra être sollicité pour répondre à ces situations, par exemple à travers l'organisation de Forums étudiant.es entreprises.

Action 8 : Favoriser la mobilité internationale des étudiant.es

La mobilité internationale apporte aux étudiant.es de nombreux atouts sur le plan académique, culturel, personnel et professionnel. Elle favorise l'ouverture d'esprit, le développement des compétences et la compréhension interculturelle, tout en offrant des opportunités de réseautage international tant pour les étudiant.es que pour les établissements. Elle favorise l'excellence académique et sa visibilité sur le plan international. Elle doit également être soutenue en tant que support du développement des Universités européennes dans lesquelles les établissements de la région sont impliqués.

Cependant, les acteurs font le constat qu'une partie des étudiant.es reste éloignée de la mobilité pour des raisons notamment financières. En 2022, la Région a souhaité encourager davantage la mobilité en augmentant l'aide Mobi-Centre aux courts séjours. Ainsi l'aide aux séjours d'une durée d'un mois a été portée à 500 € au lieu de 175 € auparavant.

Par ailleurs, parce que les freins à la mobilité ne sont pas uniquement financiers, **la Région et ses partenaires vont mener des actions de sensibilisation et de communication afin d'encourager les étudiant.es à oser la mobilité internationale.**

Ambition 2 : Développer les aptitudes et les compétences pour préparer nos jeunes au monde de demain

Action 9 : Accroître l'offre de formation pour répondre aux besoins des territoires et des habitants

Les établissements supérieurs du Centre-Val de Loire déploient une offre de formation très riche. Malgré cela, les étudiant.es sont plus nombreux à quitter notre territoire après le baccalauréat qu'à y entrer depuis une autre région, surtout pour des formations longues. Ce déséquilibre contribue dans de nombreux secteurs aux difficultés de recrutement rencontrées par nos acteurs socio-économiques. Les étudiants peuvent aussi faire face à des obstacles en matière de mixité et à des discriminations. La Région insistera pour que l'égalité d'accès soit au cœur de l'offre de formation, y compris en favorisant l'apprentissage de la langue française pour les étudiants allophones.

Au regard de l'importance des formations d'ingénieurs dans notre région qui fait place à une activité industrielle très développée dans des secteurs d'avenir, il est impératif d'accroître fortement l'offre de formation. La Région s'engagera dans cette voie en soutien aux établissements et avec les autres collectivités. Il est urgent que l'État alloue les moyens nécessaires à l'**augmentation des places ouvertes aux étudiant.es** dans les cursus d'ingénieurs ainsi que de Masters 1 et 2.

Différentes écoles d'ingénieurs existent en Centre-Val de Loire : INSA, Polytech Orléans et Polytech Tours, récemment rejointes par AgroParisTech. Pourtant le nombre d'ingénieurs formés reste largement insuffisant.

La Région accompagnera l'augmentation des effectifs de l'INSA (2 100 étudiant.es en 2025), non seulement par le volet immobilier du Contrat de Plan Etat Région mais aussi en intervenant auprès du Ministère afin d'obtenir une dotation globale de fonctionnement au niveau de celles des autres INSA nationaux et à la hauteur des nouvelles formations et des nouvelles pédagogies (pédagogie immersive), dont la mise en place est indispensable. A travers le volet immobilier du CPER, la Région finance déjà le regroupement de Polytech Tours sur un même site. Elle incitera l'école à revoir la répartition des effectifs dans ses différentes branches en fonction des formations et spécialités liées à l'évolution des technologies. Elle accompagnera la création de nouvelles formations pour répondre aux besoins en compétences liées aux transformations environnementales, énergétiques et numériques notamment.

Polytech Orléans devra également pouvoir accueillir plus d'étudiant.es et faire évoluer son offre face aux transformations en cours. Ses bâtiments devront être adaptés à cet enjeu. Dès maintenant une discussion avec l'université d'Orléans doit être ouverte dans la perspective du prochain CPER.

Au-delà du CPER, la politique d'investissement immobilier de la Région en matière d'apprentissage profite aussi largement à l'enseignement supérieur, en témoigne le projet « Totem » porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui est accompagnée par la Région dans son ambition d'ouvrir une formation d'enseignement supérieur par an dans les prochaines années.

Le manque de places en Master 1 et 2 oblige beaucoup d'étudiant.es à quitter notre territoire pour continuer leurs études, et le Centre-Val de Loire pâtit en conséquence d'un manque d'étudiant.es aux plus hauts niveaux de formation. Cette situation n'est pas acceptable, et la Région s'engagera aux côtés des universités et des autres collectivités afin que l'État alloue les moyens nécessaires à l'augmentation des places en Master.

Dans le domaine tertiaire, les formations de haut niveau doivent être confortées et mieux reconnues. Pour cela, la Région soutiendra les **regroupements de formations** de nature à apporter aux étudiant.es une offre renforcée et sécurisée et à donner à ces formations la visibilité qu'elles méritent au niveau régional et national.

Ainsi les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) des deux universités pourraient unir leur force pour devenir un IAE Régional et offrir aux bacheliers de notre région un accès facilité alternatif aux nombreuses écoles privées qui interviennent dans ce domaine.

La pluridisciplinarité doit irriguer les formations jusqu'au plus haut niveau afin que les professionnels de demain prennent pleinement en compte les enjeux liés aux transitions. Il est absolument nécessaire qu'un Institut d'Etudes Politiques (IEP) soit créé dans notre région autour de la thématique de la gestion des ressources naturelles, qui constitue un de ses domaines de spécialisation reconnus. L'intérêt manifesté par de nombreux jeunes et la diversité des débouchés le justifient.

La Région proposera un rapprochement des trois Ecoles Supérieures d'Art et de Design (ENSA Bourges, TALM Tours et ESAD Orléans) autour d'actions et de moyens communs, et les incitera à nouer des partenariats avec les universités, notamment à travers des contrats doctoraux.

La Région, pour le renforcement de son attractivité, demande à l'Etat d'engager la **création de nouvelles formations** dans des domaines actuellement non pourvus. Certains sont déjà en réflexion : Ecole d'architecture, Ecole Vétérinaire, Ecole d'Agronomie, Cursus Master en Ingénierie en technologies quantiques.

Dès aujourd'hui, l'appui de la Région dans le volet immobilier universitaire du Contrat de Plan Etat Région permet la réalisation d'opérations structurantes qui participent toutes à cette montée en puissance de l'Enseignement Supérieur :

- Sur le site de Tours, la rénovation des Tanneurs et la création d'un nouveau bâtiment pour Polytech,
- Sur le site d'Orléans, l'implantation de la Faculté Droit Économie Gestion et d'un restaurant CROUS en centre-ville à Madeleine, et la transformation des locaux actuels de la Faculté sur le campus de La Source afin d'accueillir la Faculté de Médecine et l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie,
- Sur les sites de Bourges et de Blois, la création de nouveaux bâtiments pour répondre à l'augmentation des effectifs de l'INSA.

Les interventions de la Région pour **renforcer spécifiquement les formations dans le domaine de la santé** seront poursuivies et, suite notamment aux engagements du Plan Santé, appelées à se développer. Elles s'incarnent d'une part dans la Stratégie Régionale des Formations Sanitaires et Sociales. Par ailleurs, la Région continuera à soutenir le recrutement de chefs de clinique assistants territoriaux afin de créer un maillage territorial pour l'encadrement des formations en deuxième et troisième cycle de médecine. A travers ces différentes actions, la Région affiche clairement son engagement pour la modernisation et l'adaptation des cursus de formation aux besoins de la population régionale. **Elle accompagne le développement du pôle hospitalo-universitaire d'Orléans, en pleine synergie avec celui de Tours.**

Action 10 : Construire les dialogues pour adapter les formations aux enjeux des transitions

Depuis 2021 et la sortie de la crise sanitaire, la conjoncture économique nationale et régionale est caractérisée dans la plupart des secteurs par un déficit de recrutement et de couverture des emplois disponibles. Ces difficultés concernent tous les niveaux de formation. La constante évolution des métiers associée à la prise en compte des différentes transitions rend plus complexe les choix d'orientation des étudiant.es. Par ailleurs, elle exerce une forte pression sur les formations supérieures, contraintes à se transformer malgré le manque de visibilité sur les besoins à long terme en matière de qualifications. Les transformations visées concernent bien sûr l'offre de formation initiale. Mais le développement de la formation continue constitue également un enjeu majeur pour les universités et écoles, ouvrant de plus la perspective de coopérations nouvelles avec des acteurs socio-économiques dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

La Région est très fortement engagée pour apporter des solutions à travers ses politiques d'orientation, en apportant aux jeunes une meilleure information sur les métiers les plus

en tension et leurs perspectives d'insertion professionnelle, et de formation professionnelle, à travers le **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**.

Elle s'associe par ailleurs aux CMQ, les **Campus des Métiers et des Qualifications** (Cosméto-Pharma, Patrimoine Métiers d'Art et Tourisme, Transition Numérique), qui visent à développer et valoriser une offre de formation cohérente dans une filière spécifique, en rassemblant établissements de formations et entreprises d'un même territoire. La Région accompagnera, en relation avec le Rectorat, tout nouveau CMQ s'inscrivant dans les priorités régionales.

Une approche complémentaire doit être envisagée pour répondre aux spécificités des besoins en qualifications aux plus hauts niveaux de formation (Masters et Ingénieurs) : à ces niveaux de formation, les volumes de postes à pourvoir sont moins nombreux et leurs profils plus individualisés, la mobilité géographique des professions concernées vient brouiller la notion de territoire commun pour la formation et le recrutement, et les métiers concernés sont soumis à des évolutions rapides et imprévisibles liées aux avancées scientifiques et technologiques.

Au-delà de la situation immédiatement observable, il s'agit de construire des réponses de long terme aux problématiques spécifiques des secteurs, dans un environnement en constante évolution, où les défis économiques, climatiques, écologiques, sociaux, technologiques et numériques requièrent une approche collaborative et proactive pour garantir la pertinence des formations au carrefour des échelles territoriales locale, nationale et internationale.

A cette fin, la Région soutiendra la mise en place d'**espaces sectoriels de concertation et de travail**, en particulier autour des Domaines Prioritaires de la Stratégie Régionale d'Innovation. Trois sphères ont été identifiées pour mobiliser ainsi acteurs socio-économiques et établissements de l'enseignement supérieur dans la réponse aux besoins en compétences :

- **La consolidation et l'objectivation des besoins**

Différentes sources sont disponibles : diagnostics des projets France 2030 Campus et Métiers d'Avenir, travaux produits dans les actions transversales des programmes Ambition Recherche Développement, etc. Elles devront être capitalisées et régulièrement actualisées.

- **La concertation collective sur la réponse aux besoins**

Les travaux viseront à identifier et à mieux faire connaître les réponses déjà existantes au sein de l'offre de formation supérieure, à définir les évolutions et enrichissements souhaitables et le cas échéant la nécessité de créer de nouvelles formations.

Ils seront un appui pour les établissements dans la construction de leur offre de formation, notamment dans la perspective de leurs Contrats d'établissement 2028-2032.

- **L'appui à l'ingénierie pour transformer l'offre de formation**

Les ressources existant au sein des entreprises, pôles et clusters et établissements de formation pourront être complétées par des financements de l'Etat et de la Région via le volet Formation Professionnelle de France 2030 régionalisé. Les projets d'envergure nationale seront fléchés prioritairement vers les outils nationaux de France 2030 (Campus et Métiers d'Avenir, ...).

Action 11 : Favoriser la réorientation dans ou en dehors des formations universitaires

Tous les publics ne disposent pas des mêmes atouts pour aboutir dans leur parcours universitaire. Le maintien des étudiant.es les plus vulnérables dans l'enseignement supérieur constitue un défi à relever avec les autorités académiques, les acteurs de l'enseignement supérieur et secondaire, les publics et le tissu socio-économique. Le droit à la poursuite d'études est à réaffirmer.

Pour répondre au mieux à sa mission d'insertion professionnelle, l'enseignement supérieur doit pouvoir intégrer les ambitions du CPRDFOP. Apporter de manière inclusive une perspective de parcours et de montée en compétence individuelle et collective sur notre territoire constitue un enjeu fort d'équité, de valorisation et de développement, autour des axes suivants :

- **La prévention des ruptures de parcours** passe par l'amélioration des processus d'orientation à travers de actions de repérage, d'information et de sensibilisation destinées aux élèves et aux équipes d'enseignants dans le secondaire,
- **L'accompagnement et la remédiation** favorisera l'intégration et la qualification des étudiant.es afin qu'ils disposent des potentiels pour profiter pleinement et durablement des cursus proposés,
- **Le renforcement des temps et des dispositifs de réorientation** permettra aux étudiant.es de gagner en efficacité dans la construction de leur parcours et l'accès aux différentes offres de l'enseignement supérieur.

Les populations les plus exposées au décrochage sont à considérer en priorité. En particulier, les bacheliers professionnels recrutés en Licence générale, souvent faute d'avoir trouvé une place dans une formation sélective, connaissent un fort risque de décrochage, associé aux facteurs suivants :

- Inadéquation des enseignements et des méthodes d'apprentissage dispensés dans le secondaire avec les bases nécessaires au suivi en Licence,
- Autonomie insuffisante pour s'adapter aux exigences de l'université.

Pour répondre à cette situation, **la Région mettra en place un plan d'actions concerté avec le Rectorat et les acteurs de l'enseignement supérieur** à travers :

- Le repérage de la population présentant un risque de décrochage, en amont et en aval de l'entrée dans l'enseignement supérieur,
- L'interfaçage et la flexibilité des différentes offres de formations relevant de l'enseignement supérieur (et notamment avec les formations professionnelles accompagnées par la Région),
- L'expérimentation de dispositifs innovants d'accompagnement.

Action 12 : Un observatoire mutualisé pour éclairer le pilotage de l'offre de formation supérieure

Connaître les choix d'orientation et de réorientation des étudiant.es, leur réussite dans les études, mais aussi leur insertion professionnelle, permet de faire des choix éclairés tant en matière d'aide à l'orientation que d'accompagnement des étudiant.es et d'adaptation des formations. L'analyse des parcours individuels des étudiant.es ayant réalisé tout ou partie de leurs études en région après le baccalauréat constitue donc un enjeu majeur en termes de pilotage de l'offre de formation. Les résultats de cette analyse seront un point d'appui

pour les évolutions à venir de la Carte régionale des formations, notamment pour ce qui concerne les Sections de Techniciens Supérieurs et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles. Elle contribuera au suivi des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les formations.

La Région soutiendra la mise en place d'un Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur qui assurera ces fonctions, en partenariat avec le Rectorat et les établissements.

Ambition 3 : Positionner nos laboratoires au plus haut niveau national et international

Action 13 : Faciliter les collaborations grâce aux équipements et aux plateformes instrumentales

Les infrastructures de recherche jouent un rôle crucial dans l'attractivité scientifique d'un territoire. Elles constituent le socle matériel et technologique sur lequel reposent les activités de recherche et d'innovation. Des laboratoires bien équipés et modernes offrent un environnement propice à la réalisation de travaux de haute qualité, attirant ainsi des chercheurs.euses de renommée internationale et des jeunes talents prometteurs. En favorisant la collaboration entre les chercheurs.euses et les synergies entre les disciplines, les infrastructures de recherche renforcent les capacités d'un territoire en attirant des investissements, des partenariats et des financements pour la recherche. Elles contribuent ainsi à créer un écosystème scientifique dynamique, stimulant l'innovation, favorisant le transfert de technologie et créant les opportunités d'emplois qualifiés.

Aussi, la Région maintiendra un **haut niveau d'investissement dans les équipements et plateformes instrumentales** gérées par les laboratoires de recherche régionaux. D'une part, en concertation avec les établissements, des équipements pourront être financés dans le cadre d'un appel à projet dédié, et d'autre part le Contrat de Plan Etat Région continuera à être mobilisé pour **l'acquisition d'équipements modernes, différenciants et mutualisés**. Des cofinancements FEDER pourront être apportés aux opérations concernant les Domaines Prioritaires de Spécialisation et impliquant des partenariats étroits avec des partenaires socio-économiques du Centre-Val de Loire.

Afin d'accompagner la montée en compétences des laboratoires gestionnaires et le développement de nouveaux partenariats, la Région sera particulièrement attentive à la **mise en réseau de ces plateformes et à leur cohérence avec les feuilles de route nationales, au déploiement d'offres de services adaptées aux entreprises et à la mise en place de stratégies d'ouverture et de gestion des données conformes aux standards européens.**

Le « Data Centre », abrité par le BRGM et mutualisé par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, constitue une infrastructure spécifique et essentielle pour l'hébergement de données, dont la Région soutiendra le déploiement et l'élargissement du partenariat.

Action 14 : Développer un dispositif d'accueil et d'accompagnement attractif pour les chercheur.euses

Un enjeu majeur pour la région est d'attirer les meilleurs scientifiques, acteurs clés de la production de nouvelles connaissances et de l'innovation, notamment en raison de leur capacité à fédérer des collectifs de recherche de haut niveau sur des domaines de recherche émergents ou en évolution rapide, et à les positionner dans les grands programmes de recherche nationaux et européens.

Pour attirer les meilleurs profils sur les postes permanents ouverts sur le territoire, la Région agira de concert avec les établissements employeurs pour déployer un dispositif d'accueil et d'accompagnement attractif destiné aux scientifiques lauréats des concours externes de chercheur.euses et d'enseignant.es-chercheur.euses. Ce dispositif comprendra trois volets. Le premier volet sera constitué d'une **aide financière à l'installation** destinée à couvrir des besoins en équipements et des gratifications de stage de Master. Le second volet prévoit la mise en place d'un **réseau des nouveaux recrutés qui leur permettra d'intégrer une communauté interdisciplinaire ouverte** sur les autres acteurs régionaux de la recherche : entreprises, collectivités et acteurs de la société civile. Le troisième volet du dispositif vise à généraliser le **compagnonnage entre chercheur.euses expérimenté.es et jeunes recruté.es** de manière à favoriser les partages de pratiques, d'expériences et de réseaux.

En complément de ces mesures relatives à l'accueil de jeunes chercheur.euses, la Région veillera à accompagner les trajectoires professionnelles, de manière à **élargir le vivier régional des scientifiques en capacité de piloter des projets d'envergure nationale et européenne. Ce dispositif gradué d'accompagnement, copiloté avec les établissements, favorisera la montée en compétences des chercheur.euses et les prises de responsabilités à différentes étapes de leur carrière.** Par exemple, les nouveaux titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches pourront se voir automatiquement attribuer une allocation doctorale, tandis que les nouveaux chefs d'équipe pourront bénéficier de financements sur projet permettant le recrutement d'ingénieurs et de postdoctorants, de manière à les positionner rapidement en situation d'encadrement. Sur proposition des établissements, des **chercheur.euses** recevront un **accompagnement personnalisé pouvant inclure des formations, des séances de coaching, des bourses de mobilité européenne sortante et des décharges d'enseignement.**

Ces nouvelles actions bénéficieront à l'ensemble des laboratoires, quel que soit leur positionnement thématique, Les conditions de leur mise en œuvre seront définies dans le cadre d'une **concertation qui visera à assurer la cohérence entre les interventions de la Région et celles des établissements.** Pour les financer, la Région déploiera les moyens dégagés par la suppression de l'appel à projets de recherche d'initiative académique (APR IA). Elle apportera une attention particulière au financement des bourses doctorales, d'une importance vitale pour les laboratoires, et qui sera assuré conjointement par les nouvelles actions d'accueil et d'accompagnement, et par le cofinancement de bourses priorisées par les Ecoles Doctorales.

Action 15 : Préparer et encourager les coordinations et les participations des chercheur.euses dans les grands projets nationaux et européens

La collaboration entre acteurs de la recherche aux niveaux national et européen revêt une importance capitale pour le progrès scientifique et l'innovation : elle permet de rassembler expertises et compétences complémentaires et facilite l'accès à des infrastructures de pointe, créant ainsi des conditions propices à des avancées scientifiques majeures. De plus, à l'échelle européenne, la constitution de consortiums de recherche permet d'accéder à des financements importants, favorisant ainsi la réalisation d'objectifs communs ambitieux. Les projets partenariaux renforcent également la confiance mutuelle et la coopération internationale, ce qui est essentiel pour aborder des défis scientifiques d'envergure mondiale tels que le changement climatique, la santé globale, la préservation de la biodiversité ou l'énergie durable.

Aussi, afin que chaque équipe de recherche régionale puisse trouver sa juste place dans l'espace national et européen de la recherche et soit en position de réaliser son potentiel en termes de production de connaissances et d'impact sociétal, la Région veillera à encourager la participation des équipes aux grands projets et programmes structurants aux niveaux national et européen, qu'elles soient positionnées en tant que coordinatrices ou en tant que partenaires.

De manière à encourager les dépôts et valoriser les prises de risques, **la Région apportera des financements aux porteurs coordinateurs de projets nationaux et européens qui n'auraient pas été retenus malgré une évaluation favorable**. Ces financements « **Trampoline** » auront pour objectif d'assurer la maturation de travaux émergents nécessitant des résultats complémentaires avant d'être reproposés dans un appel compétitif.

Action 16 : Poursuivre le soutien aux différents dispositifs d'appui pour permettre aux chercheur.euses d'accéder aux programmes de recherche et d'innovation nationaux et européens

L'intégration des équipes scientifiques régionales dans les programmes de recherche nationaux et européens nécessite un haut niveau d'expertise en ingénierie de projet. En effet, pour identifier des partenaires, constituer un consortium équilibré, construire des collaborations interdisciplinaires, gérer les ressources financières, la planification du projet et la valorisation des résultats, les chercheur.euses doivent pouvoir s'appuyer sur des personnels supports disponibles et expérimentés.

C'est la raison pour laquelle la Région a décidé de **renouveler son soutien aux différents dispositifs et structures mutualisées d'appui** permettant de sensibiliser, de former et d'accompagner les différents collectifs de recherche vers les grands programmes de recherche et d'innovation nationaux et européens.

En particulier, la Région s'associera étroitement aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour accompagner les évolutions de la **Cellule Mutualisée Europe Recherche** (CMER) et assurer le succès du programme France 2030 **ASDESR** (Accélération des Stratégies de Développement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche) « Ambition Centre-Val de Loire ».

Parallèlement, les services de la Région resteront fortement impliqués dans le réseau **EUCLIDE**, lequel rassemble les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation porteurs d'une stratégie de positionnement européen.

De plus, pour soutenir la mise en réseau des équipes de recherche, l'organisation de conférences internationales, l'accueil de scientifiques étrangers de renommée internationale, **l'encadrement international de doctorants** et la maturation de projets de recherche européens, **la Région poursuivra son soutien, aux côtés des métropoles et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à l'Institut d'Etudes Avancées Le STUDIUM**, qui promeut les échanges internationaux interdisciplinaires et renforce l'attractivité des laboratoires.

La Région souhaite aussi construire des programmes de recherche communs avec d'autres Régions, dont la mise en œuvre pourra être facilitée par un partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Action 17 : Poursuivre les « Rencontres Chercheuses et Chercheurs »

A travers leur implication dans des projets et des réseaux, les chercheur.euses disposent d'espaces pour dialoguer et coopérer, nombreux et divers mais contraints par leur périmètre scientifique spécifique.

Avec les établissements, la Région organisera des rencontres ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique, dans un objectif d'information, de partages d'expériences et de confrontation d'idées. Le format de ces événements s'inspirera de celui des « Rencontres Chercheuses et Chercheurs » organisées en 2022, qui ont rencontré un fort succès.

Ambition 4 : S'appuyer sur la recherche pour stimuler l'innovation

La Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) du Centre-Val de Loire introduit un nombre limité de Domaines Prioritaires de Spécialisation (DPS), définis comme des secteurs à la croisée de points forts de la recherche et de l'économie régionale, et dont l'adaptation nécessite une transformation radicale par l'introduction de nouvelles technologies et la création de produits et services innovants, grâce à de nouvelles combinaisons de connaissances. Ils ont été identifiés comme suit en 2020 :

- Métrologie et ingénierie environnementales pour la préservation et la gestion durable des ressources naturelles,
- Filière du médicament : de l'innovation thérapeutique à la transformation industrielle,
- Biotechnologies et services pour une cosmétique écoresponsable et personnalisée,
- Composants et sous-systèmes pour l'optimisation de la gestion et du stockage de l'énergie,
- Technologies de l'Information et de la Communication et services pour le tourisme patrimonial.

Un travail sera accompli sur l'évolution de ce dernier DPS pour y soutenir des activités de recherche et de développement au bénéfice du **patrimoine matériel et immatériel**.

Par ailleurs, la SRI-SI comprend des « mesures horizontales », dont certaines concernent des domaines d'application, spécifiques mais trop larges pour concentrer la masse critique et cohérente d'acteurs qui caractérise un DPS. Il s'agit des mesures :

- Favoriser la transition industrielle grâce à la mise en œuvre d'une approche multi-matériaux
- Favoriser la transition agro écologique de l'agriculture et de la forêt en s'appuyant sur la coopération entre les organismes de recherche, d'enseignement et de formation et les acteurs de la profession agricole et forestière

Ces mesures horizontales « sectorielles » et les DPS peuvent être regroupés sous l'appellation commune de Domaine Prioritaire (DP).

Le choix des DP de la SRI-SI est structurant, mais il se doit néanmoins d'être itératif et dynamique. Il pourra être amené à évoluer au regard des évolutions du tissu socio-économique régional et notamment des enjeux des transitions numérique et climatique. La recherche peut être un levier dans l'émergence de nouvelles filières économiques, à l'image des actions en cours dans le domaine de l'entomologie.

Action 18 : Préciser, affirmer et renforcer la notoriété des Domaines Prioritaires

L'affirmation des DP constitue une démarche de valorisation et d'attractivité des points forts du territoire régional. Elle doit aussi se traduire par la **construction, pour chaque DP, d'une stratégie de développement assortie d'un plan d'actions et d'une démarche de suivi**. Ces travaux sont conduits au sein du Comité de Pilotage (COPIL) du DP, sous la responsabilité du ou des pôles de compétitivité ou clusters concernés. Les COPIL approfondiront ces travaux dans le contexte de l'accélération des transitions énergétiques, environnementales, économiques et sociétales, et des exigences d'adaptation qui en découlent.

Les stratégies et plans d'actions de chaque DP doivent en particulier adresser :

- Le positionnement national et international, avec l'identification de territoires et de pôles de référence cibles pour des partenariats et la participation à des réseaux communs,
- Les priorités en matière de Recherche-Développement et d'Innovation, et l'identification des guichets nationaux et internationaux en capacité de les financer,
- Les infrastructures de recherche à développer, et la sécurisation de leur modèle par le renforcement de collaborations avec des acteurs socio-économiques,
- La consolidation des besoins en compétences de haut niveau (Ingénieurs, Masters, Doctorats) et les réponses qui peuvent leur être apportées, notamment par la création ou l'évolution des formations supérieures régionales.

Dans la mise en œuvre de ces plans d'action, les financements régionaux interviendront en seconde intention, en l'absence de guichet national et européen adapté, ou après un échec à la suite d'une demande de financement lorsque ces guichets existent.

Pour faciliter ces dialogues stratégiques, les COPIL des DP incluront des représentants institutionnels des principaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés.

Action 19 : Multiplier les coopérations entre les laboratoires et le monde socio-économique

Les partenariats avec les laboratoires de recherche publics représentent une opportunité pour l'avancement des projets innovants des entreprises régionales. Cette opportunité est encore insuffisamment exploitée.

Les travaux au sein des COPIL des DP permettront de valider la nécessité de mettre en place des programmes structurés portés par ces établissements, sur le modèle du dispositif « Ambition Recherche Développement CVL » (ARD). Les COPILs des DP assureront l'orientation et le pilotage des futurs programmes ARD, en lieu et place des anciens Comités d'Orientation Stratégique des ARD. A terme, chaque DP devrait être associé à au moins un programme ARD.

Afin d'amplifier ces coopérations, les pôles et clusters animeront également des **Conseils de Perspective**, rassemblant laboratoires et entreprises pour construire des projets collaboratifs (projets de recherche, laboratoires communs, chaires industrielles, thèses CIFRE, ...). Un premier exemple est constitué par le conseil de perspective animé par Végépolys sur la transition agroécologique, qui nécessite un changement profond des systèmes de production des filières agricoles. Il s'agit de coconstruire des projets de recherche-action pour développer et expérimenter sur le terrain des solutions visant à répondre aux problématiques préalablement identifiées et partagées par les acteurs.

La Région pourra mobiliser d'autres dispositifs pour soutenir les projets collaboratifs entre acteurs académiques et socio-économiques, comme l'Appel à Projets de Recherche d'Intérêt Régional (APR IR) ou l'Appel Innovation Collaborative (AIC). Des financements FEDER pourront abonder les financements publics et privés ainsi déployés sur les projets relevant d'un DPS.

Action 20 : Structurer la valorisation de la recherche, le transfert de technologie et l'innovation

Dans le domaine de la valorisation de la recherche, du transfert de technologie et de l'accompagnement à l'innovation, plusieurs constats s'imposent :

- La présence de nombreux acteurs et services ainsi qu'une pluralité des stratégies et des politiques de soutien qui ne facilitent pas la lisibilité de l'écosystème aux différents maillons de la chaîne de l'innovation,
- Une faible dynamique de création et de développement d'entreprises innovantes issues de la recherche.

La mise en place en 2019 du consortium C-VaLo, rassemblant les deux universités, l'INSA, le CNRS, l'INRAE, le BRGM, l'INSERM et le CHU de Tours, a constitué un incontestable progrès en matière de structuration et d'efficacité des actions de valorisation de la recherche. La Région apporte son soutien à C-VaLo à travers le financement des projets de maturation par le FEDER et par France 2030 Régionalisé.

La récente labellisation par l'Etat du **Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) « Loire Valley Innov' »** va permettre une meilleure lisibilité et une montée en puissance des actions de détection, de sensibilisation et de maturation des résultats de la recherche, et un renforcement des liens entre acteurs académiques et socio-économiques. L'attribution

de cofinancement FEDER pourra renforcer les actions du PUI qui entrent dans les priorités de la Stratégie Régionale d'Innovation.

Depuis 2020, la Région expérimente un dispositif d'accompagnement des porteurs d'innovations transférables issues des laboratoires de recherche publics, destiné à tous les personnels de recherche, qu'ils soient chercheur.euses, étudiant.es, techniciens ou ingénieurs. Ce dispositif utilise une méthodologie, dénommée SPARK (*Scan Plan Act Revolutionary Kit*) qui, après avoir fait ses preuves en région dans le secteur des biomédicaments, est désormais ouverte à tous les secteurs économiques régionaux. Cette démarche originale d'innovation ouverte vise à faciliter le dialogue entre acteurs académiques et acteurs économiques, pour créer des produits et des services utiles à la société. Compte tenu des résultats très encourageants déjà obtenus, la Région souhaite la poursuite de ce dispositif dans le cadre du PUI Loire Valley Innov'.

Action 21 : Coordonner et rendre visible les structures assurant une fonction d'incubation à destination des start-ups

Plus en aval, la mesure 27 du SRDEII a identifié l'enjeu de rendre plus visibles les structures assurant une fonction de maturation, d'incubation et d'accélération à destination des start-ups innovantes en création ou en développement. Il s'agit de fournir à chaque porteur un parcours d'accompagnement de son projet au cours de ses différentes phases, en s'assurant qu'il bénéficie toujours des offres d'accompagnement adaptées à ses spécificités et en le guidant pour passer d'un accompagnement à un autre. La cartographie en cours des acteurs du « réseau régional d'incubation » constituera une étape pour **renforcer la qualité et la cohérence du soutien apporté aux start-ups**.

Action 22 : Poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat auprès des étudiant.es via les dispositifs « Graine de Boîte » et « Pépite »

La Région a fait de la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat une de ses priorités depuis longtemps avec d'une part, la création du concours « Graine de Boîte » en 2001, et d'autre part le soutien depuis 2014 du concours « Créa Campus », devenu l'opération majeure du programme PEPITE Centre-Val de Loire. Ces deux opérations sont à l'origine de nombreuses vocations d'entreprises devenues pérennes.

PEPITE s'est fixé deux missions principales : sensibiliser à l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projets « réels », détenteurs du Statut National Etudiants Entrepreneurs (SNEE). Depuis sa création, ce sont plus de 600 étudiant.es qui ont été accompagnés par PEPITE et le taux de transformation (jeunes qui ont effectivement créé leur structure) est de 33%.

Pour les années à venir, **la Région poursuivra le soutien à PEPITE Centre-Val de Loire**, dans l'objectif de développer l'esprit d'entreprendre sous toutes ses formes et auprès de tous les étudiant.es, confirmant ainsi sa vocation d'être un véritable outil d'insertion professionnelle. Un travail sera conduit avec le Ministère (PEPITE France) sur la question de « l'intrapreneuriat » (accueil d'étudiant.es dans des PME pour y insuffler une dynamique d'innovation).

Ambition 5 : Réconcilier la science et la société

La Loi de programmation de la recherche de 2020 a rappelé l'importance du dialogue entre la science et la société : elle donne des lignes directrices et prévoit l'octroi de moyens dédiés notamment aux universités et organismes de recherche, placés en responsabilité autour des enjeux d'ouverture de leurs démarches aux citoyens et à la société civile. Dans un contexte de défiance vis-à-vis de la science, de demande de participation citoyenne, face à la montée du complotisme et de la désinformation, la question d'une Science Avec et Pour la Société (SAPS) devient plus urgente.

Les piliers de cette dynamique sont pour l'essentiel le développement de la science ouverte, l'ouverture des données et des publications, l'essor des sciences et recherches participatives, l'intensification du rôle de la recherche et de l'expertise scientifique auprès des décideurs, et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle par des actions de médiation directe ou indirecte à destination des publics.

Action 23 : Favoriser la recherche et l'innovation responsables au service des territoires : les « Partenariats Action Recherche Société » (PARS)

Mise en réseau pour l'innovation ouverte en réponse aux défis sociétaux

En favorisant l'échange d'idées, de compétences et de ressources entre divers acteurs, tels que les entreprises, les laboratoires de recherche, les collectivités et la société civile, l'innovation ouverte stimule la créativité et accélère le développement de solutions novatrices. **Dans un monde de plus en plus complexe, où les défis tels que le changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, la transformation numérique, la santé publique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la revitalisation de la citoyenneté sont pressants, il est essentiel de s'appuyer sur l'intelligence collective pour produire des connaissances actionnables et des innovations techniques ou sociales.** L'innovation ouverte permet ainsi de mobiliser des expertises variées et complémentaires, transcendant les frontières disciplinaires, pour concevoir des stratégies adaptées aux besoins spécifiques des communautés locales. En encourageant la coopération, la transparence et le partage équitable des résultats, l'innovation ouverte offre un potentiel puissant pour façonner un avenir meilleur et plus inclusif pour l'ensemble de la société. Par son positionnement thématique, la **Boutique des Sciences** en cours de construction par la Maison des Sciences de l'Homme du Centre-Val de Loire sera un acteur important de cette dynamique.

Aussi, la Région favorisera l'émergence de **réseaux multi-acteurs**, lesquels mobiliseront chercheur.euses, entrepreneurs et acteurs de la société civile pour concevoir des expérimentations locales et des projets de recherche-action permettant de tester innovations et changements de pratiques sur le terrain. Ces expérimentations pourraient constituer une évolution des actuels Réseaux Thématiques de Recherche. Elles pourront ensuite être élargies et servir de briques pour le déploiement d'innovations à plus grande échelle, notamment via une participation aux programmes nationaux et européens.

A titre d'exemple, la Région, en collaboration avec les Pays de la Loire, a lancé une initiative visant à lutter contre la contamination en micropolluants des eaux du bassin de la Loire. La protection de la ressource en eau, et plus généralement celles des biens communs, exige en effet un travail participatif puisqu'elle implique la responsabilité collective,

l'engagement actif d'une communauté d'acteurs, la confiance réciproque et la participation aux processus décisionnels. Aussi, un groupe de travail multi-acteurs, rassemblant scientifiques, institutionnels, entreprises et associations, va être mobilisé pour définir un plan d'actions opérationnel et coordonner les expérimentations à mener sur les différents sites ligériens retenus. Le pilotage de cette initiative se fait selon une méthodologie dite de « laboratoire vivant » selon laquelle **toutes les parties prenantes concernées sont associées à la définition des questions de recherche ainsi qu'à la gouvernance, la réalisation des projets, l'interprétation et la valorisation des résultats.**

Développer les recherches participatives : nouvel AAP « Partenariat Action Recherche Société » (PARS) à l'initiative conjointe de laboratoires et d'acteurs de la société civile

Les démarches participatives de recherche regroupent une grande diversité de pratiques. Si les sciences participatives font généralement référence aux activités dans lesquelles des citoyens s'impliquent dans la collecte de données, la recherche participative, quant à elle, suppose une implication plus intense des non-chercheurs dans la conception, le pilotage et la réalisation du projet. La recherche participative associe donc des acteurs de la recherche et de la société civile pour coconstruire des connaissances et des réponses à des problématiques identifiées par ces derniers, avec l'objectif d'une appropriation citoyenne et démocratique des réponses apportées.

Face à ces enjeux, la Région lancera un appel à projets « Partenariat Action Recherche Société » (PARS) pour renforcer le dialogue entre les acteurs de la recherche et ceux de la société civile, avec pour objectif de répondre à des problématiques d'intérêt régional sociales, culturelles, économiques ou encore environnementales.

Ce dispositif régional se veut complémentaire d'appels nationaux dédiés aux recherches participatives comme ceux de l'ANR, de l'ADEME ou de l'INSERM. Il viendra compléter les démarches internes des établissements de recherche en région, déjà interpellés par leurs tutelles pour développer les recherches participatives.

Les réseaux pour l'innovation ouverte (cf. section précédente) joueront un rôle important dans l'émergence de projets à soumettre à l'appel PARS.

Action 24 : Mobiliser la science au service des acteurs publics

De très nombreuses politiques publiques, qu'elles soient portées par la Région, d'autres collectivités ou bien sûr l'Etat, doivent s'appuyer sur des connaissances scientifiques éprouvées. Le besoin d'appui peut intervenir aux différentes étapes d'une politique publique : conception, mise en œuvre, évaluation. Il peut prendre différentes formes : information et sensibilisation des élus et décideurs, synthèse de connaissances existantes, projet de recherche spécifique. Il constitue une dimension du dialogue entre Science et Société.

Les apports de la communauté scientifique aux différentes politiques régionales sont et resteront essentiels, comme l'attestent les multiples participations de chercheurs et chercheuses aux événements organisés par la Région dans le cadre de ses compétences, comme les séminaires et ateliers de travail sur la transition agricole et climatique pour préparer les stratégies agricoles et forestières de la Région. Les Assises de l'eau organisées le 7 novembre 2023 en sont un nouvel exemple.

Par ailleurs, la Région continuera de solliciter les laboratoires pour des projets de recherche contribuant à ses différentes politiques par l'apport de connaissances nouvelles.

Action 25 : Poursuivre la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en donnant une priorité aux publics éloignés

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est une responsabilité partagée qui répond à de nombreux enjeux. Selon l'Association des Musées et centres de sciences pour le développement de la CSTI (AMCSTI), elle fait « partie intégrante de la culture au sens large, elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. Elle intéresse également les collectivités territoriales dans leur projet d'aménagement du territoire (...) ». Parce qu'elle répond à cet objectif universel de partage des connaissances, la diffusion de la CSTI est à la croisée de divers champs scientifiques et d'un large champ culturel. Elle implique une grande multiplicité et une grande variété d'acteurs, des « producteurs », des « passeurs » de connaissance, et des « publics ». Ce foisonnement de structures et d'actions contribue à la richesse du processus de diffusion de la CSTI.

La stratégie collective adoptée par la Région en 2018, avec une attention notamment vers les publics dits éloignés, mais aussi des enjeux autour de la montée en compétence des acteurs et de la consolidation des moyens pour maintenir une offre dans les territoires, demeure d'actualité.

La Région poursuivra son soutien à de nombreuses actions de diffusion de la CSTI dans les territoires, en ruralité notamment. Ces actions sont par nature partenariales et doivent, pour se développer, pouvoir s'appuyer sur des cofinancements publics (notamment des collectivités territoriales) et privés.

III. Moyens et mise en œuvre

La gouvernance

Depuis plusieurs années, un dialogue stratégique et opérationnel structuré et suivi est conduit par les principaux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, réunis une fois par mois au sein du **COS ESRI**, avec également l'Etat (Rectorat), la Région et les deux Métropoles.

En participant à ce dialogue, la Région se positionne comme interlocuteur des établissements dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions. La Région est en particulier attentive au suivi de leurs actions en matière de responsabilité sociale et environnementale : sensibilisation / formation / mobilisation de leurs personnels et de leurs étudiant.es aux enjeux de transition écologique, réduction de l'impact environnemental de leurs activités, ...

Dans la même logique, la Région connectera sa politique culturelle avec celles des universités et écoles, pour amplifier leur rayonnement culturel par la mise en relation des universités avec les acteurs et les structures ressources du territoire.

Pour la mise en œuvre et le suivi du SRESRI, la Région prévoit la mise en place de différentes instances. Elle veillera à ce que ces instances s'articulent avec celles qui seront déployées par les établissements dans le cadre de leur contractualisation avec l'Etat.

La **Conférence régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Vie Etudiante, de la Recherche, de l'Innovation** rassemblera l'ensemble des acteurs de la région (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités, ...). Son rôle est de faciliter la concertation, la coordination et l'échange de bonnes pratiques sur les sujets qui font l'objet d'actions concrètes des collectivités sur l'ensemble des sites. Elle sera en particulier le lieu privilégié des dialogues collectifs et du suivi de l'ensemble des actions concernant la Vie étudiante. Elle devrait se réunir 1 fois par an, sous la co-présidence de la Région et du Rectorat.

Les **Comités territoriaux Enseignement supérieur et vie étudiante** seront constitués sur chacun des sites universitaires (Orléans, Tours, Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun). Ils permettront le pilotage du schéma local (ou de la convention qui en tiendra lieu), l'impulsion et le suivi des actions, la priorisation des projets proposés en réponse à l'appel « AVEC ». Ils se réuniront 1 à 2 fois par an, sous la co-présidence de la collectivité et de l'établissement chefs de file sur le site.

Les **Cellules étudiantes** mises en place sur les sites à l'occasion de la crise sanitaire poursuivront leur activité pour répondre au besoin structurel d'une instance technique qui repère les difficultés relatives à la vie étudiante, informe les décideurs, met en réseau les acteurs pour augmenter la cohérence et l'impact des actions. Elles se réunissent environ une fois tous les 2 mois.

Par ailleurs, les dynamiques d'innovation impliquent de manière complexe les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, ainsi que les institutions politiques et administratives. La mise en place du PUI « Loire Valley Innov' » renforce encore la nécessité d'un suivi partagé de ces dynamiques au sein d'instances communes.

Dans cette logique, la mise en œuvre de la SRI-SI va s'appuyer sur un espace de concertation unique regroupant l'ensemble des acteurs, le **Comité Régional de la Valorisation de la Recherche et de l'Innovation (CRVRI)**. Ce même comité pourra par ailleurs être sollicité en tant que de besoin par l'agence régionale de développement DEV'UP Centre-Val de Loire (dans le cadre de ses statuts, pour la construction de son programme d'action) et par le PUI Loire Valley Innov' (en tant qu'Observatoire de l'Innovation).

Le pilotage de la SRI-SI est assuré par le **Comité Stratégique Régional de l'Innovation**, co-présidé par le Président du Conseil régional et par la Préfète de Région. En tant que « Comité de liaison Europe », cette instance veille également à la coordination des actions de soutien pour la réponse des acteurs académiques et socio-économiques aux appels à projets européens dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les indicateurs

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation des politiques publiques, la Région a défini les indicateurs suivants :

Pour la Recherche :

- Nombre de start up issues de la recherche académique créées par an
- Nombre de candidature au concours national I-Lab par an
- Pourcentage du Centre-Val de Loire par rapport au niveau national, dans les financements obtenus dans les appels à projets Horizon Europe
- Nombre d'entrées dans l'annuaire du réseau de CSTI

- Nombre de personnes concernées par les actions de diffusion de la CSTI financées par la Région, par an

Pour l'Enseignement Supérieur :

- Nombre d'opérations d'immobilier universitaire cofinancées par la Région au titre du CPER, par an
- Nombre d'étudiant.es aidés par la Région dans leurs séjours de mobilité internationale liés à leur cursus supérieur, par an
- Nombre d'étudiant.es effectuant un séjour de mobilité internationale lié à leur cursus supérieur, par an
- Proportion de boursiers parmi les étudiant.es effectuant un séjour de mobilité internationale lié à leur cursus supérieur, par an
- Nombre d'étudiant.es bénéficiant de l'action des étudiant.es référent.es en lien avec le CRIJ
- Evolution du rapport nombre d'étudiant.es inscrits en Master et Doctorat / total des étudiant.es LMD en CVL, comparée à celle observée au niveau national

Ces mêmes indicateurs permettront de suivre la mise en place et l'impact des actions découlant du SRESRI.

Ils seront complétés par des indicateurs mis en place par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de leurs Contrats d'établissement.

IV. Annexe 1 : Bilan du SRESRI 2018-2023

Sur les cinq années de mise en œuvre du SRESRI adopté en 2018, le soutien de la Région à l'enseignement supérieur et à la recherche s'est traduit par :

- 60 M€ engagés au bénéfice des programmes Ambition Recherche Développement
- 26,5 M€ attribués à 134 projets soutenus au titre des Appels à Projets de Recherche d'Intérêt Régional
- 13,4 M€ attribués à 115 opérations soutenues au titre des Appels à Projets de Recherche d'Initiative Académique
- 23,7 M€ attribués pour la mise en œuvre de 288 thèses de doctorat
- 30 M€ engagés au titre des volets recherche des deux CPER 2014-2020 et 2021-2027

- 70 M€ engagés au titre des volets enseignement supérieur des deux CPER 2014-2020 et 2021-2027
- 6,7 M€ déployés pour soutenir la mobilité internationale de près de 7 000 étudiant.es
- Plus de 10 000 étudiant.es aidés grâce aux référents étudiant.es recrutés par le Réseau Information Jeunesse

V. Annexe 2 : Etat des lieux

A.3 Les chiffres-clés



Préfecture de région : Orléans
 Rectorat de région : Orléans-Tours
 6 départements, 1 757 communes
 39 151 km²
 2,57 millions d'habitants
 PIB 74 Md€, 28 927 € par habitant⁴


26 500 bacheliers
 Taux de réussite² : 94,9 %


25 sites
enseignement
supérieur


66 400 étudiants¹


240
Docteurs³


Dépenses de recherche⁴
1 316 M€


21 projets coordonnés


6 200
chercheurs⁴


2,6 % des dépôts
de brevets³



Publications scientifiques³
 1,9 % de la production française
 2,7 % de la production en *STUE*
 2,7 % de la production en *Biologie appliquée-écologie*

¹2021, ²2020, ³2019, ⁴2018

Figure 2 – Chiffres clés de l'ESR du Centre-Val de Loire (source : STRATER 2022)

Une structuration de l'ESRI qui reste à définir

Les deux métropoles régionales, Orléans et Tours, attirent près de 80% des effectifs de l'enseignement supérieur. Les sites universitaires de proximité de Bourges, Blois, Chartres, Châteauroux et Issoudun complètent ce maillage territorial.

L'ESRI du Centre-Val de Loire a longtemps peiné à se structurer depuis la dissolution en décembre 2019 de la COMmunité d'Universités et Etablissements (COMUE) Centre-Val de Loire formée par les deux universités de Tours et d'Orléans, l'INSA, le CHRU et le BRGM. Cette COMUE avait été formée en 2017 après le retrait de ces établissements de la COMUE Léonard de Vinci créée à l'intersection de la Nouvelle Aquitaine et du Centre-Val de Loire. L'orientation vers une nouvelle forme d'organisation à l'échelle du territoire est un des défis à relever par les établissements.

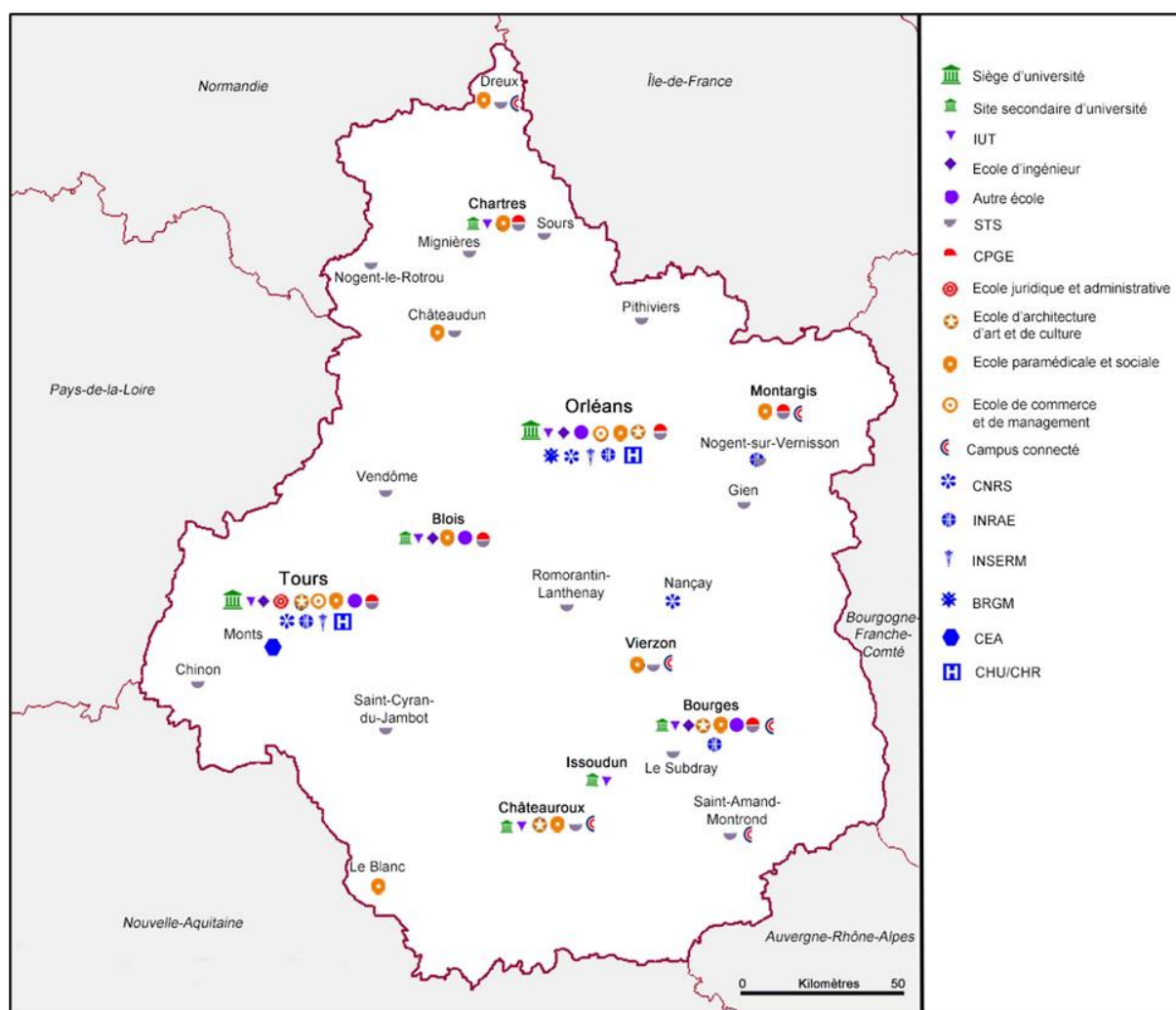


Figure 3 - Les implantations des principaux établissements (source : STRATER 2022)

La première région de France pour la part d'inscrits en formation courtes, avec un double défi de captation des jeunes et d'attractivité des formations post-licence

La région présente un taux de réussite au baccalauréat proche de la moyenne nationale et même supérieur pour la série technologique. Néanmoins, l'accès à l'enseignement supérieur y est un des plus faibles de France (11^{ème} rang national) quel que soit le type de baccalauréats. Les taux de scolarisation des jeunes de 18-29 ans et de diplomation de la population restent bien inférieurs aux taux de France métropolitaine. Force est de constater que les jeunes quittent plus tôt le système scolaire et ont des niveaux de diplômes moins élevés que la moyenne nationale.

Avec près de 70 000 étudiant.es en 2022-2023 (Chiffres MESRI), la région connaît une progression des effectifs étudiant.es depuis 2018 plus élevée que la moyenne nationale, cette progression étant plus marquée dans les établissements universitaires.

Ce sont les universités qui accueillent la grande majorité des inscrits de l'enseignement supérieur, et ce dans une proportion supérieure au profil national (69 contre 62%). Les écoles du réseau consulaire accueillent pour leur part près de 1 600 étudiants.

Par ailleurs, la région présente la particularité d'être la première région de France métropolitaine pour sa part d'inscrits en formations professionnalisantes courtes de L1 à L3, avec les parts d'inscrits en STS et en écoles paramédicales les plus élevées de l'hexagone. C'est d'ailleurs en Centre-Val de Loire que l'on observe l'une des plus fortes croissances du nombre de diplômés de BTS/BTSA, la positionnant au 2^{ème} rang national.

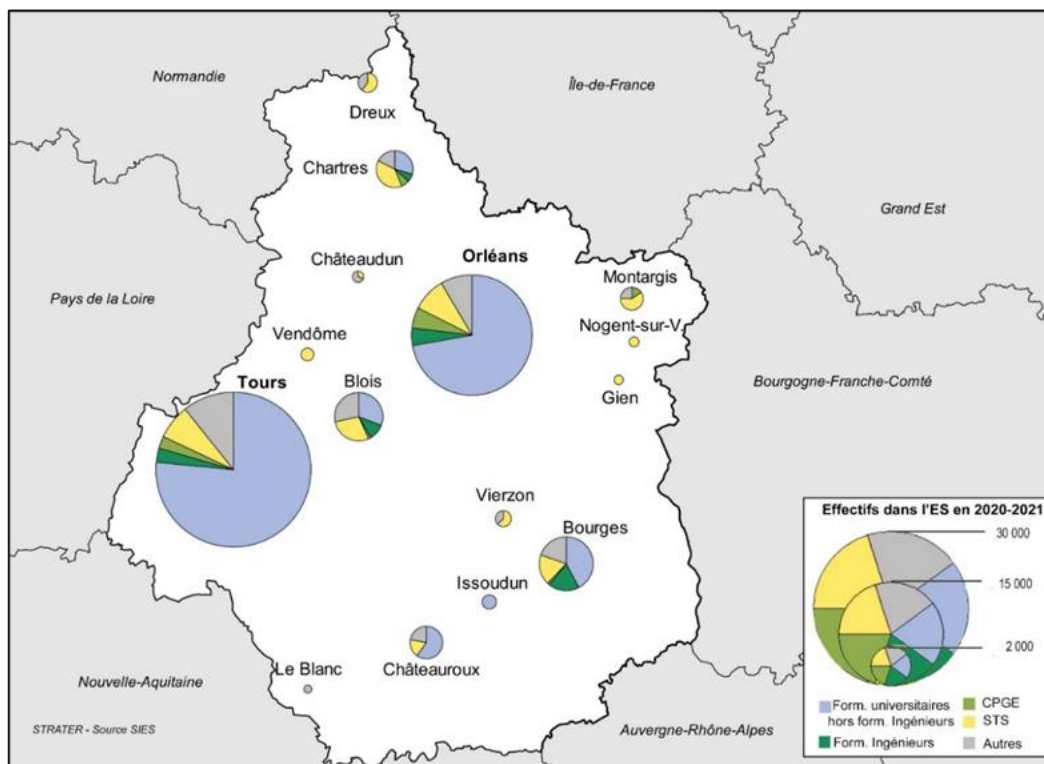


Figure 4 - Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites de la région en 2020-2021, par grand type de filière (source : SIES)

S'agissant des diplômés, la région compte près de deux fois plus de diplômés de BTS que de licence. Ces formations sont importantes pour répondre au souhait d'ancrage des jeunes dans une région où le tissu économique, dense, comprend de nombreuses PME-PMI souvent sous-traitantes, qui recherchent des cadres intermédiaires.

Trois campus des métiers et des qualifications ont d'ailleurs été labellisés par l'Etat, articulant formations et besoins économiques, dans des secteurs porteurs d'attractivité (cosmétiques et pharmacie, patrimoine, métiers d'art et tourisme, numérique) associant partenaires institutionnels, professionnels, industriels, et jeunes en formation.

L'autre enjeu pour la région demeure l'attractivité des formations post licence, les parts d'inscrits en master et doctorat étant bien inférieures aux parts métropolitaines. Pour y répondre, les acteurs académiques travaillent particulièrement sur le continuum entre formations secondaires et supérieures. Le Rectorat a mis en place un dispositif original « Ambition Sup » dans les domaines santé, droit, lettres, CPGE et pour les filières professionnelles.

Des forces de recherche reconnues

Le Centre-Val de Loire consacre 1,8% de son PIB aux dépenses de R&D, ce qui est inférieur à l'effort moyen national, mais la situe dans les 6 premières régions françaises. La dynamique en matière de R&D est réelle, avec l'une des plus fortes croissances de la

Dépense Intérieure Régionale de Développement (DIRD), l'évolution la plus soutenue de France pour la DIRDE (des Entreprises) et le 2^{ème} rang national pour celle de la DIRDA (des Administrations).

Par ailleurs, les caractéristiques de l'écosystème de recherche et d'innovation montrent un réseau d'acteurs variés. L'ensemble de ces acteurs avait participé à l'élaboration du SRESRI construit en 2018 en articulation avec la stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (SRI-SI). Cette dernière a défini cinq domaines prioritaires de spécialisation, fortement ciblés pour constituer des éléments de visibilité et d'attractivité crédibles au niveau européen, et établis en cohérence avec les pôles de recherche soutenus par la Région au titre du dispositif Ambition Recherche Développement (ARD).

La recherche publique en Centre-Val de Loire se structure autour de projets menés par les universités d'Orléans et de Tours, séparément ou en liaison avec les organismes de recherche présents dans la région (CNRS, BRGM, INRAE, INSERM et CEA). L'INSA Centre-Val de Loire contribue à cette dynamique, en propre ou à l'échelle nationale avec le Groupe INSA, ce qui accroît la visibilité de la région. L'implantation à Orléans du siège du BRGM est un vecteur valorisant pour la visibilité régionale au niveau national. La région profite également d'infrastructures de recherche d'intérêt national et international autour des sciences humaines, des sciences de la terre, de l'environnement, de la biologie-santé, et de l'énergie. La récente implantation d'AgroParisTech à Orléans est à la fois significative des atouts du territoire et porteuse de nouvelles opportunités de partenariats.

Des succès aux appels de France 2030 ont été obtenus dans les secteurs phares de la région tels que les sciences de la terre, de l'univers, de l'espace et de l'environnement, les sciences de la matière et d'ingénierie (énergie – matériaux), ou encore le domaine de la santé, des sciences biologiques et de la chimie du vivant appliquée à la pharmacie et à la cosmétique. A Orléans, les forces de recherche en géosciences et en énergétique et matériaux, et à Tours celles en santé, biologie et sciences humaines et sociales, ont vu leur excellence confirmée.

Le pôle d'Orléans a su développer une véritable spécificité en matière de géosciences grâce à des forces de recherche reconnues en sciences de la terre et de l'univers. L'université d'Orléans se distingue d'ailleurs dans cette thématique puisqu'elle est située dans le rang 101-150 en sciences de la terre dans le classement thématique de Shanghai 2021.

Le pôle de Tours, avec le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance bénéficie d'une renommée internationale dans les recherches sur la Renaissance. Il dispose aussi d'atouts dans le domaine des biomédicaments et de la micro-électronique de puissance, combinant l'excellence de la recherche et des partenariats économiques solides.

[Des étudiant.es et des établissements qui peuvent compter sur les collectivités](#)

Les financements accordés par l'ensemble des collectivités entre 2018 et 2021 positionnent la région au 2^{ème} rang national avec une dépense de 17 € par habitant et par an en Recherche et Technologie, et de 446 € par habitant et par an en Enseignement supérieur et Vie étudiante. C'est un résultat remarquable dû pour une large part à l'action de la collectivité régionale.

Forces		Faiblesses	
- Siège du BRGM en région - Récente labélisation de projets France 2030 portés collectivement (ASDES, Pôle Universitaire d'Innovation, ExcellenceS) - Participation à plusieurs Universités européennes	Politique de site	- Absence de structure fédérative à la suite de la dissolution de la COMUE	
	Formation	- Faible taux de poursuite dans l'enseignement supérieur - Fort taux d'échec pour les bacheliers professionnels et technologiques inscrits en Licence générale - Part importante de néo-bacheliers sortants de la région - Faible part d'étudiant.es en master et doctorat - Proportion d'élèves ingénieurs inférieure à la moyenne nationale	
	Recherche	- Dynamique de dépôt de projets nationaux et européens plus faible que dans les autres régions	
- Qualité de la recherche en santé (avec maintenant 2 CHRU) et bonne visibilité des géosciences - Présence de grands organismes (BRGM, CEA, CNRS, INRAE, INSERM) - Fort potentiel de recherche privée - Qualité des infrastructures de recherche développée grâce aux politiques publiques successives (notamment CPER, FEDER)	Innovation et insertion professionnelle	- Absence de Société d'Accélération du Transfert de Technologie - Taux d'insertion des docteurs parmi les plus bas de France - 12ème rang national pour les brevets	
- Bonne cohérence entre stratégie de spécialisation intelligente de la Région et outils d'intervention de l'Etat et/ou de Région (pôles de compétitivité, Labex, CPER/FEDER, ARD) - Liens entre pôles de compétitivité régionaux, thématiques de recherche fortes et secteurs porteurs (cosmétique, micro-électronique, biomédicaments) - Montée en puissance de C-Valo			
Opportunités		Menaces	
- Notoriété d'un patrimoine historique attractif pour le tourisme - Proximité de l'Ile de France : opportunité pour l'implantation des entreprises - Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale	Géographie et démographie		
	Politiques publiques		
	Activités économiques	- Economie construite autour de PME-PMI souvent sous-traitantes de décideurs extrarégionaux - Tissu industriel d'intensité technologique moyenne	

Tableau 1 – Analyse SWOT (d'après STRATER 2022)

Table des matières

I.	Introduction.....	1
	Des défis immenses	1
	Cinq ambitions pour le territoire	2
	#1 Faire de la région Centre-Val de Loire un territoire pleinement accueillant pour les étudiant.es.....	2
	#2 Développer les aptitudes et les compétences pour préparer nos jeunes au monde de demain.....	2
	#3 Positionner nos laboratoires au plus haut niveau national et international	3
	#4 S'appuyer sur la recherche pour stimuler l'innovation	3
	#5 Réconcilier la science et la société.....	4
	Six marqueurs de ce nouveau schéma.....	4
	La concertation au cœur de l'élaboration du nouveau SRESRI.....	5
	Un collectif régional fort de ses acquis	6
II.	Les ambitions et les actions	9
	Ambition 1 : Faire de la région Centre-Val de Loire un territoire pleinement accueillant pour les étudiant.es	9
	Action 1 : Unir les territoires autour de la qualité de vie étudiante.....	9
	Action 2 : Un nouvel outil pour de meilleures conditions de vie sur les sites universitaires	9
	Action 3 : Un réseau mobilisé pour l'accompagnement des étudiant.es	10
	Action 4 : La gratuité des transports comme socle d'une politique globale d'accès à la mobilité durable.....	11
	Action 5 : Rendre accessible l'offre de logement et veiller à sa disponibilité et à sa qualité.....	11
	Action 6 : Favoriser l'accès à un service de santé et de prévention pour tous les étudiant.es.....	12
	Action 7 : Coordonner les Forums étudiant.es entreprises	14
	Action 8 : Favoriser la mobilité internationale des étudiant.es.....	14
	Ambition 2 : Développer les aptitudes et les compétences pour préparer nos jeunes au monde de demain	14
	Action 9 : Accroître l'offre de formation pour répondre aux besoins des territoires et des habitants	14
	Action 10 : Construire les dialogues pour adapter les formations aux enjeux des transitions.....	16
	Action 11 : Favoriser la réorientation dans ou en dehors des formations universitaires	18
	Action 12 : Un observatoire mutualisé pour éclairer le pilotage de l'offre de formation supérieure	18

Ambition 3 : Positionner nos laboratoires au plus haut niveau national et international	19
Action 13 : Faciliter les collaborations grâce aux équipements et aux plateformes instrumentales.....	19
Action 14 : Développer un dispositif d'accueil et d'accompagnement attractif pour les chercheur.euses	20
Action 15 : Préparer et encourager les coordinations et les participations des chercheur.euses dans les grands projets nationaux et européens	21
Action 16 : Poursuivre le soutien aux différents dispositifs d'appui pour permettre aux chercheur.euses d'accéder aux programmes de recherche et d'innovation nationaux et européens.....	21
Action 17 : Poursuivre les « Rencontres Chercheuses et Chercheurs »	22
Ambition 4 : S'appuyer sur la recherche pour stimuler l'innovation	22
Action 18 : Préciser, affirmer et renforcer la notoriété des Domaines Prioritaires	23
Action 19 : Multiplier les coopérations entre les laboratoires et le monde socio-économique	24
Action 20 : Structurer la valorisation de la recherche, le transfert de technologie et l'innovation	24
Action 21 : Coordonner et rendre visible les structures assurant une fonction d'incubation à destination des start-ups.....	25
Action 22 : Poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat auprès des étudiant.es via les dispositifs « Graine de Boîte » et « Pépite »	25
Ambition 5 : Réconcilier la science et la société	26
Action 23 : Favoriser la recherche et l'innovation responsables au service des territoires : les « Partenariats Action Recherche Société » (PARS)	26
Action 24 : Mobiliser la science au service des acteurs publics	27
Action 25 : Poursuivre la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en donnant une priorité aux publics éloignés	28
III. Moyens et mise en œuvre.....	28
La gouvernance	28
Les indicateurs	29
IV. Annexe 1 : Bilan du SRESRI 2018-2023	31
V. Annexe 2 : Etat des lieux	32
Une structuration de l'ESRI qui reste à définir	32
La première région de France pour la part d'inscrits en formation courtes, avec un double défi de captation des jeunes et d'attractivité des formations post-licence	33
Des forces de recherche reconnues	34
Des étudiant.es et des établissements qui peuvent compter sur les collectivités	35

PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 19 octobre 2023 à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Considérant que cette stratégie et ce programme d'actions traduisent les ambitions de la politique régionale ;

DECIDE

- D'adopter le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI),
- D'habiliter le Président du Conseil Régional à signer tous les actes afférents à cette démarche.

François BONNEAU